

BOTSWANA

Date des élections: 18 octobre 1969.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République du Botswana, l'Assemblée nationale, est composé de 31 Députés élus pour 5 ans, à raison d'un Député pour 20 000 habitants environ, de 4 parlementaires cooptés pour représenter des intérêts particuliers et du Procureur-Général siégeant *ex-officio*, sans droit de vote.

Les élections législatives générales d'octobre 1969 ont eu lieu à la suite de la dissolution prématurée du Parlement le 23 août 1969. La législature devait normalement arriver à son terme en mars 1970.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens du Botswana des 2 sexes, âgés de 21 ans au moins et sains d'esprit, inscrits sur la liste électorale de leur lieu de résidence et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation pénale à plus de six mois de prison. Le vote n'est pas obligatoire.

Les listes électorales sont établies dans les bureaux de vote des districts électoraux une fois effectué le découpage de circonscription. Un électeur ne peut voter que dans la circonscription où il a été enregistré.

Est éligible à l'Assemblée nationale, tout électeur parlant et lisant suffisamment l'anglais, à l'exception des membres du Conseil des chefs et des fonctionnaires.

Chaque candidature doit être présentée par 2 électeurs de la circonscription et appuyée par au moins 7 autres. Il n'est pas possible de faire acte de candidature dans plus d'une circonscription.

Les 31 Députés élus le sont dans autant de circonscriptions au suffrage uninominal majoritaire à un tour. Le découpage des circonscriptions est effectué tous les 5 ans au moins par une Commission composée de 5 membres.

Les sièges qui deviennent vacants en cours de législature sont pourvus par voie d'élections partielles.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le 23 août 1969, le Président du Botswana, Sir Seretse Khama, dissolvait l'Assemblée nationale, 6 mois avant la fin de la législature et 6 mois avant la fin de son propre mandat. Le Chef de l'Etat est en effet élu en même temps

que les Députés et au suffrage indirect de la façon suivante. Chaque candidat à la députation se déclare en faveur d'un des candidats présidentiels. Est élu à la magistrature suprême le candidat dont les « supporters » sont les plus nombreux à la Chambre.

Les élections d'octobre 1969 mirent aux prises le Parti démocratique conduit par Sir Seretse Khama et trois autres formations: le Parti populaire, dirigé par M. Philip Bâtante, le Parti de l'indépendance, animé par M. Motsamai Mpho, et le Front national, un groupement nouveau formé par l'ancien Chef Bathoen.

La campagne électorale, marquée à ses débuts par la division du Botswana en deux ethnies parlant deux langues distinctes, le Kalanga (minoritaire) et le Setswana (majoritaire), s'orienta rapidement vers le problème du développement national, dans le domaine de l'économie et de l'éducation. Le Front national présenta à cet égard un manifeste reposant sur des idées sociales assez avancées et préconisant, notamment, de nombreuses nationalisations, la gratuité et l'obligation de la scolarité au niveau de l'éducation primaire, ainsi que l'établissement d'une Constitution de type fédéral.

Le manifeste du parti majoritaire, le Parti démocratique, de tendance libérale-conservatrice, proposait, quant à lui, une « philosophie nationale » fondée sur 4 principes — démocratie, développement, autonomie, unité — et mettait l'accent sur les questions économiques.

Le Parti populaire proposait un court programme en 10 points et le Parti de l'indépendance n'exprima ses projets qu'au cours de réunions électorales.

Le président du Parti démocratique, Sir Seretse Khama, fit une tournée électorale dans tout le pays, soulignant qu'il entendait garder de bonnes relations avec l'Afrique du sud — où travaillent de nombreux citoyens du Botswana — sans pour autant faire acte d'allégeance vis-à-vis de ce pays.

Les résultats du scrutin marquèrent la victoire du Parti démocratique qui tout en perdant 4 sièges par rapport aux élections de 1965, conserve la majorité des 2/3 au sein de l'Assemblée nationale.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits	140 428
Suffrages valablement exprimés	77 061 (54,9 %)

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges à l'Assemblée nationale
Parti démocratique. . .	31	52 859	68,5	24 (—4)
Front national....	21	10 362	13,5	3 (+3)
Parti populaire....	15	9 239	12	3 (=)
Parti de l'indépendance	9	4 601	6	M+i)
				31

2. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes	35
Femmes	35